

FR

ANNEXE

**RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU
PRODUIT POUR UN PRODUIT BIOCIDÉ**

ANTIBLU SELECT 3787

Type(s) de produit

TP08: Produits de protection du bois

Numéro d'autorisation: FR-2014-0128

Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides: FR-0010085-0000

Chapitre 1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1. Nom commercial/noms commerciaux du produit

| | |
|---------------------------------|---------------------|
| Nom commercial/noms commerciaux | ANTIBLU SELECT 3787 |
|---------------------------------|---------------------|

1.2. Titulaire de l'autorisation

| | | |
|---|---------|---|
| Nom et adresse du titulaire de l'autorisation | Nom | YOU Solutions Germany GmbH |
| | Adresse | Freundallee 9a DE 30173 Hannover Allemagne |
| Numéro de l'autorisation | | FR-2014-0128 |
| <i>Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides</i> | | FR-0010085-0000 |
| Date de l'autorisation | | 14/03/2016 |
| Date d'expiration de l'autorisation | | 30/01/2026 |

1.3. Fabricant(s) du produit

| | |
|--------------------------------------|---|
| Nom du fabricant | Arch Timber Protection Ltd |
| Adresse du fabricant | Hexagon Tower, Crumpsall Vale, Blackley M9 8GQ Manchester Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord |
| Emplacement des sites de fabrication | Arch Timber Protection Ltd site 1 Leeds Road HD2 1YU Huddersfield Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord |

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

| | |
|--------------------------------------|---|
| Substance active | Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle (IPBC) |
| Nom du fabricant | TROY CHEMICAL COMPANY BV |
| Adresse du fabricant | INDUSTRIEPARK D-56593 HORHAUSEN Allemagne |
| Emplacement des sites de fabrication | TROY CHEMICAL COMPANY BV site 1 INDUSTRIEPARK D-56593 HORHAUSEN Allemagne |

| | |
|--------------------------------------|--|
| Substance active | 1-[[2-(2,4-dichlorophényl)-4-propyl-1,3-dioxolane-2-yl]méthyl]-1H-1,2,4-triazole (propiconazole) |
| Nom du fabricant | LANXESS DEUTSCHLAND GMBH |
| Adresse du fabricant | - D-51369 LEVERKUSEN Allemagne |
| Emplacement des sites de fabrication | LANXESS DEUTSCHLAND GMBH site 1 SYNGENTA CROP PROTECTION AG CH - 1870 MONTHEY Suisse |

| | |
|------------------|--|
| Substance active | 1-[[2-(2,4-dichlorophényl)-4-propyl-1,3-dioxolane-2-yl]méthyl]-1H-1,2,4-triazole (propiconazole) |
|------------------|--|

| | |
|--------------------------------------|--|
| Nom du fabricant | JANSSEN PMP, a division of JANSSEN PHARMACEUTICA NV |
| Adresse du fabricant | TURNHOUTSEWEG 30 B-2340 BEERSE Belgique |
| Emplacement des sites de fabrication | JANSSEN PMP, a division of JANSSEN PHARMACEUTICA NV site 1 JIANGSU SEVENCONTINENT GREEN CHEMICAL LTD. NORTH AREA OF DONGSHA CHEM-ZONE, ZHANGJIAGANG 215600 JIANGSU Chine |

| | |
|--------------------------------------|---|
| Substance active | Tébuconazole |
| Nom du fabricant | LANXESS DEUTSCHLAND GMBH |
| Adresse du fabricant | - D-51369 LEVERKUSEN Allemagne |
| Emplacement des sites de fabrication | LANXESS DEUTSCHLAND GMBH site 1 BAYER CORP., AGRICULTURE DIVISION P.O. BOX 4913 HAWTHORN ROAD MO 64120-0013 KANSAS CITY États-Unis d'Amérique |

Chapitre 2. COMPOSITION ET FORMULATION DU PRODUIT

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit

| Nom commun | Nom IUPAC | Fonction | Numéro CAS | Numéro CE | Teneur (%) |
|--|---|------------------|-------------|-----------|------------|
| Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle (IPBC) | | substance active | 55406-53-6 | 259-627-5 | 7,915 |
| 1-[[2-(2,4-dichlorophényl)-4-propyl-1,3-dioxolane-2-yl]méthyl]-1H-1,2,4-triazole (propiconazole) | | substance active | 60207-90-1 | 262-104-4 | 4 |
| Tébuconazole | 1-(4-chlorophényl)-4,4-diméthyl-3-(1,2,4-triazol-1-ylmethyl)pentan-3-ol | substance active | 107534-96-3 | 403-640-2 | 2 |

2.2. Type(s) de formulation

XX Divers: Concentré de base aqueuse

Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE

| | |
|----------------------|---|
| Mentions de danger | <p>H317: Peut provoquer une allergie cutanée.</p> <p>H318: Provoque des lésions oculaires graves.</p> <p>H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p> <p>H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.</p> <p>H360D: Peut nuire au fœtus.</p> <p>H302: Nocif en cas d'ingestion.</p> <p>H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.</p> <p>H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.</p> <p>H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p> <p>H372: Causes damage to organs <or state all organs affected, if known> through prolonged or repeated exposure <state route of exposure if it is conclusively proven that no other routes of exposure cause the hazard>.</p> |
| Conseils de prudence | <p>P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.</p> <p>P273: Éviter le rejet dans l'environnement.</p> <p>P302 + P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment l'eau et au savon.</p> <p>P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P260: Do not breathe dust/fume/gas/mist/vapours/spray.</p> <p>P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.</p> <p>P201: Se procurer les instructions avant utilisation.</p> <p>P202: Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.</p> <p>P308+P313: IF exposed or concerned: Get medical advice/attention.</p> <p>P405: Garder sous clef.</p> |

P501: Éliminer le {0:....:contenu|récipient} dans {1:....:}.

P333+P313: If skin irritation or rash occurs: Get medical advice/attention.

P260: Ne pas respirer les vapeurs.

P264: Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation.

P270: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P314: Get medical advice/attention if you feel unwell.

Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S)

4.1. Description de l'utilisation

Tableau 1. Utilisation par les professionnels évoluant en milieu industriel

| | |
|---|---|
| Type de produit | TP08: Produits de protection du bois |
| Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée | Traitement préventif des grumes et sciages frais |
| Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement) | Nom scientifique: aucune donnée Nom commun: autre: Champignons de bleuissement Stade de développement: autre: - Nom scientifique: aucune donnée Nom commun: autre: Moisissures Stade de développement: autre: - |
| Domaine(s) d'utilisation | utilisation en intérieur utilisation en extérieur Le produit est utilisé dans le cadre d'un traitement préventif de sciage frais et des grumes destinées pour les bois d'intérieurs et d'extérieurs abrités, les bois d'extérieur sans contact avec le sol, soumis à une humidification fréquente et non susceptible de piéger l'eau et les bois d'extérieurs sans contact avec le sol, soumis à une humidification fréquente et susceptible de piéger l'eau. |
| Méthode(s) d'application | Méthode d'application: autre: Application superficielle par trempage automatisé et par rideau / aspersion (déluge) automatisé Description détaillée: Le produit s'utilise en application superficielle par trempage automatisé et par rideau / aspersion (déluge) automatisé. |
| Fréquence d'application et dose(s) à appliquer | Taux d'application: 15L/m3 Dilution (%): - Pack A : 0,2 % - 0,15 % - Pack B : 0,3 % - 0,9 % Nombre et fréquence des applications: La dose d'application suivante doit être respectée : Les taux de dilutions des produits concentrés dans l'eau sont : - Pack A : 0,2 % - 0,15 % - Pack B : 0,3 % - 0,9 % La dose d'application du produit dilué est de 15 L/m ³ de bois. |
| Catégorie(s) d'utilisateurs | industriels |
| Dimensions et matériaux d'emballage | Le produit est conditionné dans des : - conteneurs en polypropylène haute densité d'une contenance de 25L et 1000L - tambours en polypropylène haute densité d'une contenance de 200L |

| | |
|--|--|
| | |
|--|--|

4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation.

4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

4.1.3. Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.1.4. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation.

4.1.5. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation.

4.1.6. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation.

Chapitre 5. CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION¹

5.1. Consignes d'utilisation

- Prévenir le responsable de la mise sur le marché en cas de non efficacité du traitement.
- Le port d'équipement est obligatoire pour les professionnels lors de toutes les phases d'utilisation du produit.
- Eviter tout rejet vers l'environnement lors de la phase d'application du produit ainsi que lors des phases de stockage et de transport du bois après traitement.
- Ne pas rejeter les eaux de lavage vers l'environnement (eau, sol, station d'épuration) lors des contaminations par le produit pendant l'application (sol, cuve, bac, conteneur, système d'application...).
- L'application du produit doit être effectuée dans une zone confinée, située sur une surface dure imperméable avec un système de rétention pour empêcher le ruissellement, et équipée d'un système de récupération.
- Le stockage du bois fraîchement traité de manière industrielle n'est autorisé qu'en zone couverte, sur une surface imperméable et résistante aux solvants, connecté à des bacs de rétention, ou tout autre moyen permettant la collecte des lixiviats, afin d'empêcher le lessivage du produit par les intempéries. Jusqu'à son utilisation, stocker le bois à l'abri des intempéries.
- Tous les rejets issus de l'application industrielle du produit et du stockage du bois traité doivent être considérés comme des déchets dangereux et être traités en tant que tels.

5.2. Mesures de gestion des risques

-

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Contact oculaire : irritation sévère. Est susceptible d'entraîner des lésions cornéennes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes. Laver sous un filet d'eau tiède durant une dizaine de minutes, œil ouvert, sans oublier de laver sous les paupières. Si l'œil reste rouge à deux heures du lavage, consulter un médecin.
- Contact cutané : un contact cutané, même bref peut entraîner une irritation. Un contact prolongé peut entraîner des lésions importantes avec brûlures cutanées. Retirer tous les vêtements contaminés. Laver à grande eau durant au moins 10 minutes. Consulter un médecin en cas de lésion cutanée, de rougeur ou de douleur persistante. Des atteintes allergiques peuvent apparaître chez les personnes sensibilisées antérieurement (la molécule sensibilisante IPBC peut être également présente dans d'autres produits tels que peintures et teintures, traitement des bois, cosmétiques (crèmes diverses, shampooing, savons, ...), fluides frigorigènes, encres...).
- Ingestion : l'ingestion peut conduire à une intoxication aiguë sévère. Contacter sans délai un centre antipoison ou le SAMU. Ne pas faire vomir sans un avis médical.
- Inhalation : l'inhalation du produit (aérosol, vapeurs), notamment dans le cas de traitement par pulvérisation, peut conduire à une détresse respiratoire sévère. Sortir le patient de l'atmosphère toxique. En cas de troubles respiratoires, contacter le SAMU ou un centre antipoison sans délai. Aérer les locaux.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Eliminer le contenu/récipient dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Ne pas stocker le produit à basse température
- Le produit se conserve 24 mois à compter de sa date de fabrication.

¹Les instructions d'utilisation, les mesures d'atténuation des risques et les autres modes d'emploi de la présente section sont valables pour toutes les utilisations autorisées.

Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS

- L'étiquetage du bois et des articles traités avec ce produit biocide doit mentionner que ceux-ci ne doivent pas être destinés à être en contact avec les denrées ou les boissons destinées à la consommation humaine ou à l'alimentation des animaux de rente.
- La combustion des bois traités peut produire des oxydes de carbone, d'azote et de l'acide chlorhydrique. La production de dioxines et furanes est possible lors de la pyrolyse de bois traités par l'IPBC, le propiconazole et/ou le tébuconazole, selon la température.